



S.I.L.C.E.N.

Service Public d'Assainissement Non Collectif
S.P.A.N.C.

Dossier de demande d'installation d'Assainissement Non Collectif

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a pour objectif la lutte contre toute pollution afin de préserver la santé publique, la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Selon cette loi, les communes (ou leurs groupements) ont désormais des compétences directes en matière d'assainissement non collectif (cf. articles L.2224-7 à L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le SILCEN assure cette compétence pour votre commune.

Vous allez construire ou améliorer un logement : vous devez collecter, traiter et évacuer vos eaux usées. Si votre terrain n'est pas desservi par un réseau collectif, vous devez réaliser un assainissement non collectif conformément à la réglementation en vigueur (fosse septique, bac à graisse, épandage ..)

Procédure

Vous devez concevoir votre système d'assainissement non collectif avant toute autorisation de construire ou de réhabiliter un logement.

Sa conception et son implantation seront contrôlées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du SILCEN parallèlement à votre demande de permis de construire ou de déclaration préalable.

Sa réalisation sera contrôlée lors de la mise en place de votre installation.

Pour exercer ce contrôle de conception, d'implantation et de réalisation de votre système d'assainissement non collectif, le SPANC vous fournit ce dossier. Il vous permettra de compléter votre demande d'installation d'assainissement non collectif. Les pièces contenues dans ce dossier sont :

- Un formulaire de demande d'installation d'assainissement non collectif **à déposer à votre mairie en 3 exemplaires qui les transmettra au SILCEN après avoir complété le cadre qui lui est réservée.**
- Une fiche explicative pour la réalisation d'une étude hydrogéologique à la parcelle.
- Les déclarations d'ouverture et d'achèvement des travaux (**à conserver jusqu'aux travaux**). Ces documents seront à fournir au service technique de contrôle (SPANC) **avant et après l'achèvement des travaux** et ce dans un **délai raisonnable** (7 jours) afin que le service en question puisse effectuer au moins une visite sur le site avant remblaiement.

Tarification :

- **Contrôle de conception et d'implantation : 143 € TTC**
- **Contrôle de réalisation : 220 € TTC**

Pièces à joindre

Le dossier doit comprendre :

- Le formulaire de demande d'installation** d'assainissement non collectif dûment complété par le pétitionnaire ;
- Un plan de situation** de la propriété dans la commune au 1/25000^{ème} (extrait cadastral) ;
- Un plan de masse** au 1/200^{ème} ou au 1/500^{ème} indiquant la position de l'immeuble assaini et celle des immeubles voisins,
- L'emplacement** du dispositif de traitement des eaux usées (prétraitement, dispositif d'épuration, regards...) et des éventuelles filières d'évacuations des eaux pluviales et des eaux de piscines nettoyage des filtres uniquement) par rapport à l'habitation et aux limites de la propriété ainsi que les caractéristiques de la parcelle (pente, côte topographique, inondabilité, glissement de terrain, cours d'eau, puits, sources, forages...) ;
- Un plan descriptif** de chacun des niveaux de l'immeuble assaini (existant et/ou projeté) et de ses annexes (sous-sol, rez de jardin, étages...) ;
- Une autorisation de rejet** des eaux traitées dans le cas des lits filtrants drainés ou des filtres compacts à massif de zéolithe (à compléter en mairie).
- Une dérogation préfectorale** (délivrée par les services de la D.D.A.S.S.) dans le cas d'un rejet des eaux traitées dans un puits d'infiltration.
- Une **étude de définition** de filière d'assainissement non collectif (étude à la parcelle) est **demandée**. Cette étude permet de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et à l'infiltration afin de déterminer et dimensionner la filière d'assainissement à mettre en place. Sans cette étude, le SPANC ne serait pas en mesure de donner d'avis.

Vous trouverez toutes les informations et adresses utiles pour votre projet d'assainissement dans votre mairie ou au siège du SILCEN.

DEMANDEUR	INSTALLATEUR
Fait àle.....	Fait àle.....
Signature	Signature

CADRE A REMPLIR PAR LE MAIRE

- L'habitation est-elle desservie par un réseau d'eaux pluviales ? OUI NON

Exutoire du réseau d'eaux pluviales (cours d'eau, ...) :

- L'habitation est-elle desservie par un fossé communal ? OUI NON

Exutoire du fossé communal :

- Si la filière proposée par le pétitionnaire prévoit un rejet après traitement dans un réseau d'eaux pluviales ou un fossé, le maire autorise-t-il ce rejet ? OUI NON

RESERVES EVENTUELLES DU MAIRE SUR LA PRESENTE DEMANDE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait en Mairie de, le

Monsieur le Maire